

Compte rendu du Conseil Municipal Du 4 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LERICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absent Excusé : //

Absents : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; LEMAIRE Rodrigue ; MEZIERES Sandrine ;

Pouvoirs : //

Secrétaire : MOISSON Stéphanie.

DATE DE CONVOCATION : 26 Mars 2019

DATE D’AFFICHAGE : 26 Mars 2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – 2019-04-01

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur VENTE Michel, 1^{er} adjoint

délibérant sur le compte administratif 2018, dressé par Monsieur SENK Maryan, Maire,

après présentation du compte administratif de la commune lequel fait ressortir :

un excédent à la section d'investissement de	138 877.45 €
et	
un excédent à la section de fonctionnement de	374 190.56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

vote, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, avec 13 voix pour le compte administratif.

INTEGRATION RESULTATS SYNDICAT ROUTIER – 2019-04-02

Suite à la dissolution du syndicat routier les excédents suivants sont à reprendre comme suit :

un excédent à la section d'investissement de	34 307.25 €
et	
un excédent à la section de fonctionnement de	1 317.04 €

Soit un excédent global en investissement de	173 184.70 €
Soit un excédent global en fonctionnement	375 507.60 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour

vote, avec 14 voix l'intégration des résultats du syndicat routier.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE – 2019-04-03

Le conseil Municipal,

Approuve avec 14 voix le compte de gestion établi par le percepteur,

Certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures, que les résultats de l'exercice 2018 sont en concordance avec les résultats du compte administratif.

Vote avec 14 voix pour, le compte de gestion de l'année 2018.

REPRISE DE L'EXCEDENT – AFFECTATION DE RESULTATS – 2019-04-04

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur SENK, maire

après avoir examiné les résultats 2018, statuant sur l'affectation de résultat

après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

décide de reprendre les résultats comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Reprise excédent au compte R001	173 184.00 €
Affectation de Résultat 1068	101 816.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Reprise excédent au compte R002	273 691.00 €
---------------------------------------	--------------

VOTE DES TAUX – 2019-04-05

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de conserver les taux des 3 taxes

vote avec 14 voix pour, les taux des taxes tels que ci-dessous :

Taxe d'habitation	18.13 %
Taxe foncière sur le bâti	31.08 %
Taxe foncière sur le non bâti	38.92 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES – 2019-04-06

ARTICLE 6554 CONTRIBUTIONS ANNUELLES	
CAEN LA MER FOURRIERE	1 500.00
COMITE Juno	100.00
SDEC ENERGIES	31 000.00
SDEC ENERGIES TRAVAUX	43 000.00
SYNDICAT DU COLLEGE	17 500.00
SIMAU	6 500.00
ARTICLE 65736	
CCAS	12 000.00
ARTICLE 6574 SUBVENTIONS ANNUELLES	
ADL CAF	230.00
AMICALE DU PERSONNEL	400.00
ANCIENS COMBATTANTS	350.00
APE	545.00
ASFM	13 500.00
BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE coop scolaire	225.00
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS ECOLE MATERNELLE	1 300.00
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS ECOLE PRIMAIRE	1 800.00
CLUB DE L'AMITIE	345.00
COMITE DES FETES	2 000.00
COMITE DE JUMELAGE	900.00
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	645.00
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	510.00
DIVERS	2 695.00
DON DU SANG	50.00
ECOLE DE MUSIQUE	500.00
ŒUVRES LAIQUES	40.00
PAPILLONS BLANCS	40.00
PEP	50.00
PLAINE DE VIE	600.00
PREVENTION ROUTIERE	35.00
RESTOS DU CŒUR	230.00
SOCIETE DE CHASSE	205.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

Accepte de verser ces subventions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE – 2019-04-07

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur SENK,

vote le budget avec 14 voix pour

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 499 812.00 €	1 499 812.00 €
INVESTISSEMENT	770 133.00 €	770 133.00 €

AMORTISSEMENT SUBVENTION VENTE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE – 2019-04-08

Dans la cadre de la vente d'un terrain à l'Euro symbolique à la communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon la valeur du terrain doit être amortie sur 5 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour

Accepte l'inscription de ces montants au budget primitif 2019 et
Valide la durée d'amortissement à 5 ans.

PARTICIPATION COMMUNALE A L'AUGMENTATION DU TRANSPORT SCOLAIRE – 2019-04-09

Comme précédemment évoqué au dernier Conseil Municipal, et dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des transports scolaires sur la région Normandie, le syndicat du collège sollicite les communes adhérentes afin qu'elles prennent, pour partie, en charge les augmentations prévues en 2020 et 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention,

N'accepte pas de prendre en charge l'augmentation programmée, estimant contribuer suffisamment au fonctionnement de ce syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT DE LA DIME : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a interrogé une personne de l'Agence Routière Départementale pour trouver une solution d'aménagement dans le lotissement de la Dime afin d'éviter que les automobilistes ne détruisent systématiquement la clôture des riverains de l'angle de l'allée des Mineurs et de l'avenue Michel Bourse. Cette personne déconseille l'installation d'un gros rocher même peint en blanc, car en cas d'accident la responsabilité du Maire serait engagée. Le même problème se pose avec des barrières fixes. Monsieur le Maire demande que la commission travaux aille sur place et mène une réflexion.

Il a été convenu également avec l'Agence Routière Départementale qu'un Stop serait installé à la sortie du lotissement de la Dime donnant sur la RD235.

Enfin Monsieur le Maire rapporte avoir été interrogé par un particulier, pour la vente d'une parcelle prévue par Francelot à l'époque dans le cadre d'un éventuel agrandissement du lotissement. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette vente, l'accès devant être préservé.

CANTINE : Il apparait que le bâtiment de type préfabriqué ne peut pas répondre aux exigences du logiciel permettant de justifier du respect de la norme RT 2012. Ceci est, à priori vrai pour tous ces types de bâtiment compte tenu d'une contrainte extrême du logiciel qui n'est pas adapté à ce type d'ouvrage. Cependant une attestation sera malgré tout délivrée pour être jointe au dossier de permis de construire. D'autre part, l'architecte devra également modifier la couleur du bâtiment en « ton pierre » afin de répondre au règlement du PLU.

MINISTERE DE LA JUSTICE : Messieurs LOUVARD et SENK ont reçu des représentants du ministère de la Justice venus présenter un projet de centre fermé pour mineurs sur le territoire de Fontenay. Les élus dans l'ensemble ne souhaitent pas recevoir ces représentants et ne souhaitent pas que ce projet aboutisse. Cependant Messieurs LOUVARD et SENK leur précisent que la documentation est à leur disposition en mairie et qu'une décision pourra être prise lors d'un prochain conseil.

CONSEILS D'ECOLES : Monsieur Dumenil a assisté aux conseils des écoles primaire et maternelle. Monsieur Couvez a informé les élus que la sortie piscine à Thury Harcourt est compromise pour l'année scolaire prochaine car la piscine va fermer. Les démarches sont en cours pour trouver un autre lieu d'accueil.

RD41 : Les élus réitèrent leurs remarques concernant le rond-point de l'entrée de bourg et demandent qu'il soit modifié.

FIN DE SEANCE 20 H 20

ANQUETIL G.

BRIARD M.

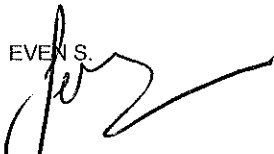
BAYRAC O.

CHAPITEAU S.

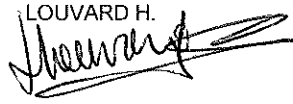
BOGAERT B.

DUMENIL G.

(absente)

EVEN S.


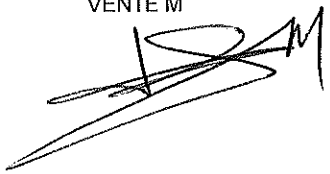
LEMAIRE R.
(absent)

LOUVARD H.


SAVORGMAN F



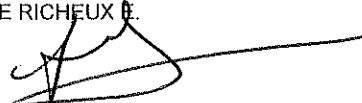
VENTE M



(absente)

GILLARD T.
(absent)

LE RICHEUX E.

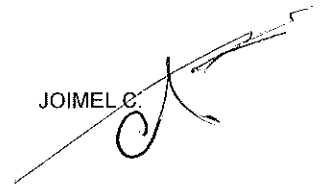


MEZIERES S.
(absente)

SENK M.



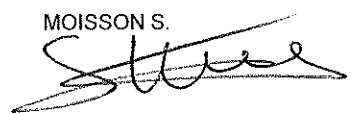
JOIMEL C.



LEVALLOIS N.,



MOISSON S.



VANDERMEERSCH B.

